

Sortie du roi, lors de la séance du 30 septembre 1791

Louis XVI, Roi de France

Citer ce document / Cite this document :

Louis XVI, Roi de France . Sortie du roi, lors de la séance du 30 septembre 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXXI - Du 17 au 30 septembre 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 689;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_31_1_12866_t1_0689_0000_4

Fichier pdf généré le 05/05/2020

vient le mieux à la France est celui qui concilie les prérogatives respectables du trône avec les droits inaliénables du peuple, elle a donné à l'Etat une Constitution qui garantit également et la royauté et la liberté nationale.

« Les destinées de la France sont attachées au prompt achèvement de cette Constitution ; et tous les moyens qui peuvent en assurer le succès se réunissent pour l'accélérer.

« Bientôt, sire, le vœu civique que Votre Majesté vient d'exprimer sera accompli ; bientôt, rendus à nos foyers, nous allons donner l'exemple de l'obéissance : aux lois après les avoir faites, et enseigner comment il ne peut y avoir de liberté que par le respect dû aux autorités constituées.

« Nos successeurs, chargés du dépôt redoutable du salut de l'Empire, ne méconnaîtront ni l'objet de leur haute mission, ni ses limites constitutionnelles, ni les moyens de la bien remplir. Ils sont et ils se montrent toujours dignes de la confiance qui a remis en leurs mains le sort de la nation.

« Et vous, Sire, déjà vous avez presque tout fait. Votre Majesté a fini la Révolution par son acceptation si loyale et si franche de la Constitution. Elle a porté au dehors le découragement, ramené au dedans la confiance, rétabli par elle le principal nerf du gouvernement, et préparé l'utile activité de l'administration.

« Votre cœur, Sire, en a déjà reçu le prix ; il a joui du touchant spectacle de l'allégresse publique, et des ardents témoignages de la reconnaissance et de l'amour des Français. Ces sentiments nécessaires à la félicité des bons rois, vous sont dus, Sire ; ils se perpétueront pour vous, et leur énergie s'accroîtra à mesure que la nation jouira des efforts constants de Votre Majesté pour assurer le bonheur commun, par le maintien de la Constitution. » (*Vifs applaudissements.*)

Le roi sort de l'Assemblée, avec le même appareil qu'à l'arrivée, au milieu des applaudissements les plus vifs et des cris longuement répétés de : *Vive le roi !*

(L'Assemblée ordonne l'impression et l'insertion dans le procès-verbal du discours du roi et de celui du Président.)

M. le Président. L'Assemblée nationale constituante déclare que sa mission est finie et que ses séances sont terminées. (*Vifs applaudissements.*)

M. Target, secrétaire, fait lecture du procès-verbal de la séance de ce jour, qui est adopté.

M. le Président lève la séance à quatre heures.